

LE DEVOIR

Vol. CIX N° 113

LE DEVOIR, LE MERCREDI 23 MAI 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

COURSE À OBSTACLES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les nouvelles chicanes installées sur le pont Jacques-Cartier, censées ralentir les cyclistes pour assurer leur sécurité, sont cause d'accidents. Page A 3

DROIT DE LA FAMILLE

Les enfants du divorce seront mieux protégés

La refonte de la loi fédérale sera sans effet sur les enfants nés hors mariage

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Vingt ans après la dernière mise à jour du droit de la famille canadien, le fédéral donne un coup de barre pour moderniser celui-ci et mieux protéger les enfants dont les parents divorcent. Ce qui laisse toutefois les enfants québécois nés hors mariage dans la même situation qu'hier, relève un expert.

Alors que les appels se multiplient au Québec pour que le gouvernement adopte une réforme de son droit de la famille (qui n'a plus été touché en profondeur depuis 1980), le gouvernement fédéral a jugé qu'il lui fallait agir sur ce qu'il contrôle: la Loi sur le divorce (et deux autres lois connexes).

Les modifications proposées mardi visent quatre objectifs: la promotion de l'intérêt de l'enfant, la lutte contre la violence familiale, la réduction de la pauvreté chez les enfants et une meilleure accessibilité au système de justice familiale canadien.

« La première considération pour déterminer ce qu'est l'intérêt fondamental de l'enfant sera sa sécurité et son bien-être, tant physique qu'émotionnel et psychologique », a indiqué la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould. Chaque enfant et chaque famille étant différents, le projet de loi donne des balises aux tribunaux, mais sans imposer « d'arrangement parental universel »: le cas par cas est incontournable, a précisé la ministre.

Le projet de loi établit notamment une « liste de facteurs dont le tribunal doit tenir compte pour décider ce qui serait dans l'intérêt de l'enfant » dans le cas d'un divorce et pour déterminer la répartition de la garde.

Voilà un mot qui, d'ailleurs, sera à proscrire. Le projet de loi propose ainsi de parler « d'ordonnance parentale » ou de « temps parental » plutôt que de « garde » ou d'« accès ».

Pourquoi? « Le langage a un rôle à jouer dans les discussions qui amènent les parents à travailler ensemble pour le bien-être de l'enfant », a noté mardi le ministre de la Famille et

Le Québec tarde pour sa part à réformer son propre code de la famille

BAnQ: Québec a imposé Jean-Louis Roy au CA

Les administrateurs ne peuvent « cautionner » le choix du gouvernement

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La nomination de Jean-Louis Roy comme p.-d.g. de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) en a surpris plusieurs... incluant les membres du conseil d'administration de l'institution. Le choix de M. Roy a en effet été imposé par le gouvernement, a appris *Le Devoir*.

« C'est une situation bien particulière pour nous, a indiqué mardi au *Devoir* le président du conseil d'administration de la société d'Etat, Martin Carrier. Dans le sens où on ne peut pas critiquer ni cautionner la nomination de M. Roy, parce que ce n'est pas quelque chose qui a émané du CA. »

M. Carrier a ainsi appris le matin du 16 mai — soit le jour de la nomination de M. Roy — que la ministre de la Culture « proposerait la nomination de Jean-Louis Roy au Conseil des ministres. Marie Montpetit a invoqué un article de la loi régissant BAnQ pour faire une nomination de leur côté [celui du gouvernement], en ne consultant pas le CA ».

L'article 4.2 de la loi sur BAnQ indique que la nomination du p.-d.g. « est faite sur la recommandation du conseil d'administration ». Il prévoit toutefois aussi que si le CA « ne recommande pas la nomination d'une personne dans un délai raisonnable, le gouvernement peut nommer celui-ci après en avoir avisé les membres du conseil ». Dans le cas présent, le

poste était vacant depuis avril 2017.

Le CA avait proposé une première candidature au gouvernement en septembre. Mais le nom de Manon Gauthier, ancienne responsable de la culture au comité exécutif de la Ville de Montréal, a été écarté parce qu'elle ne répondait pas à un des critères obligatoires pour accéder aux emplois supérieurs du gouvernement.

Partant de là, la firme de recrutement qui avait obtenu le contrat de 30 000 \$ pour mener ce dossier (Raymond Chabot Ressources Humaines inc.) a repris le travail de recherche, en collaboration avec le CA. « On est retourné à la

VOIR PAGE A 8 : BANQ

AUJOURD'HUI



Actualités › L'action collective des Courageuses a été autorisée. Gilbert Rozon devra se défendre contre les allégations d'agressions sexuelles qui pèsent contre lui. Page A 3



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 4

ENTREVUE AVEC JACQUES TESTART Menace contre l'humanité

Le père du premier « bébé-éprouvette » français dénonce le transhumanisme

Tandis que le Canada s'apprête à rouvrir le débat sur la rémunération des mères porteuses, le père du premier « bébé-éprouvette » français sert une mise en garde: la « gestation pour autrui » n'est qu'une étape vers le transhumanisme.

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant à Paris

Jacques Testart a toujours eu une longueur d'avance. En 1982, le biologiste participait avec le gynécologue René Frydman à la naissance d'Amandine, le premier bébé-éprouvette français. Deux ans plus tard, inquiet de la possibilité que ces manipulations génétiques permettent un jour en triant les embryons de sélectionner les caractéristiques de l'enfant à naître, il lançait un cri d'alarme (*De l'éprouvette au*



MICHEL CLÉMENT AGENCE FRANCE-PRESSE

Photo prise le 24 février 1982 à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart des médecins René Frydman, Jacques Testart et Emile Papiernik, montrant des photos d'Amandine, premier bébé-éprouvette français

VOIR PAGE A 8 : HUMANITÉ

MAIN-D'ŒUVRE

Les libéraux comptent sur les jeunes et les immigrants

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Le premier ministre Philippe Couillard ambitionne de hisser le Québec dans le top 5 des champions de l'emploi de l'OCDE en tirant vers le haut le taux d'emploi du Québec de quelque 75 % en 2018 à près de 80 % en 2023. À moins de cinq mois des élections générales, il a dévoilé 47 mesures, nécessitant l'injection de 1,34 milliard de dollars en cinq ans, pour y arriver.

Selon les projections gouvernementales, le marché du travail québécois devra pourvoir plus de 1,3 million d'emplois dans la prochaine décennie. L'État mise sur les jeunes pour occuper 702 000 d'entre eux (54 %) et sur les immigrants pour occuper 285 000 d'entre eux (22 %) d'ici 2026.

Pourtant, une « très légère hausse » des seuils d'immigration figure dans les cartons du PLQ pour 2018-2022, a précisé M. Couillard lors de la présentation de la « Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023: le Québec à l'ère du plein-emploi », mardi après-midi.

L'immigration constitue « une » solution aux problèmes de manque de main-d'œuvre, a-t-il souligné, alors que la CAQ puis le PQ ont levé le voile sur leur plateforme électorale en matière d'immigration.

À cet égard, le PLQ promet de favoriser la participation des personnes immigrantes qui se sont établies au Québec depuis cinq ans ou moins au marché du travail, notamment

en augmentant la « rapidité de la reconnaissance de [leurs] compétences ».

Francisation

Le gouvernement libéral veut voir le taux d'emploi de ces nouveaux arrivants bondir de dix points en cinq ans: de 60,6 % en 2017 à 72 % en 2023, ce qui résorberait l'écart de 3,5 points dans cette catégorie entre le Québec et l'ensemble du Canada.

« Personne ne peut nier le fait que la nécessité de francisation, c'est un obstacle supplémentaire qui n'existe pas dans les autres provinces canadiennes », a mentionné M. Couillard. Le chef du gouvernement demeure néanmoins convaincu que la francisation « passe par

Le gouvernement libéral compte soutenir davantage les efforts de recrutement à l'étranger des PME

l'emploi, aussi ». « Insister encore davantage pour la francisation en milieu de travail, pour moi, c'est une piste gagnante », a-t-il dit mardi.

Recrutement à l'étranger

D'autre part, le gouvernement libéral compte soutenir davantage les efforts de recrutement à l'étranger des PME tout en réduisant de 32 à 6 mois le délai pour la remise d'un certificat de sélection du Québec. Il promet aussi de mettre en place un système de « déclaration d'intérêt » pour la sélection des personnes immigrantes.

Celui-ci permettra de « sélectionner des candidates et

candidats qui présentent un profil recherché sur le marché du travail, qui ont une bonne connaissance du français et un grand potentiel d'intégration », peut-on lire dans la Stratégie.

Grâce à cette déclaration d'intérêt, l'État québécois pourra mieux mesurer l'intensité de leur désir de s'intégrer au marché du travail et parfois même de s'établir en région », est persuadé M. Couillard.

« On va le voir dans la façon dont la personne exprime son intention [d'émigrer au Québec]: quelle est [son] projet de vie au Québec », a-t-il indiqué.

Travailleurs âgés

Afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement libéral cherchera aussi à relever le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 69 ans — de 33,9 % en 2018 à 40,3 % en 2023 — au cours des cinq prochaines années.

« On est déjà en bonne voie. Il s'agit [de déployer] des mesures fiscales appropriées et aussi [d'effectuer] des assouplissements dans l'organisation du marché du travail », a fait valoir le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais.

M. Couillard a tué dans l'œuf l'idée de tirer vers le haut l'âge de la retraite ou encore d'adopter des « mesures coercitives » pour contraindre les Québécois à demeurer plus longtemps sur le marché du travail.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Porte-parole du PQ en matière de développement des régions, Sylvain Gaudreault a confirmé que son parti souhaiterait que quelque 25 % des immigrants choisissent de s'installer en région.

IMMIGRATION

Le PQ exigerait une connaissance du français avant l'entrée au pays

ALEXANDRE SHIELDS

S'il est porté au pouvoir lors des prochaines élections, le Parti québécois exigera que les nouveaux arrivants connaissent le français, et ce, avant même leur arrivée au Québec. Les immigrants seront aussi fortement incités à s'installer en région.

« Aucun travailleur qualifié ni aucun conjoint ne seront admis s'ils ne présentent aucune connaissance du français », annonce sans équivoque le plan dévoilé mardi matin par le chef péquiste, Jean-François Lisée, à la permanence montréalaise du parti.

Ce document, intitulé « Les propositions du Parti québécois en immigration: pour passer vraiment de l'échec au succès », souligne que l'exigence de connaître le français sera toutefois « modulée en fonction de la qualification de l'emploi convoité ou obtenu ».

Si l'emploi exige « un niveau de débutant », les « candidats » à l'immigration « pourront se qualifier s'ils réussissent un test de ce niveau ». Si les tâches sont « plus complexes », les connaissances devront être plus élevées.

Quant aux candidats à l'immigration qui ne répondent pas à une demande d'emploi précise, ils devront « satisfaire le niveau de français requis par le type d'emploi qu'ils recherchent ».

Ce « changement de cap complet » est essentiel, selon M. Lisée. Selon les données présentées par la formation souverainiste, 42 % de tous les immigrants arrivés au Québec en 2017 connaissaient le français.

Pour appuyer sa proposition, Jean-François Lisée a souligné que 17 des 27 pays de la zone européenne « réclament déjà la connaissance de leur langue nationale avant l'entrée dans leur pays ».

Le chef péquiste a toutefois précisé que des « exceptions » continueraient de s'appliquer, comme c'est le cas actuellement, pour certains spécialistes dont les institutions et les entreprises québécoises ont besoin.

Cette nouvelle exigence linguistique ne s'appliquerait par ailleurs pas aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Pour ces situations, des cours de français « rémunérés obligatoires » seraient offerts dès leur arrivée. Ils seraient « préalables à leur entrée sur le marché du travail ».

Positions de la CAQ et de QS

Coalition avenir Québec

Réduire le nombre d'immigrants admis de 50 000 à 40 000 par année. Soumettre les candidats à l'immigration à un test des valeurs québécoises et de français. Mettre en place un programme de francisation obligatoire. Faire passer la proportion d'immigrants sélectionnés par le Québec à 94 % en rapatriant du fédéral la gestion des dossiers de réunifications familiales.

Québec solidaire

Faire du Québec une terre d'accueil pour les réfugiés. Assurer une meilleure intégration économique des immigrants. Suspendre ou résilier l'entente sur les tiers pays sûrs.

Dave Noël

Immigrants en région

Le Parti québécois a également confirmé mardi qu'il souhaiterait que, au terme d'un premier mandat, quelque 25 % des immigrants choisissent de s'installer en région. Actuellement, 90 % d'entre eux s'installent dans la région de Montréal.

« Un gouvernement du Parti québécois agira rapidement en modifiant la grille de sélection [des travailleurs qualifiés] afin que 16 points soient accordés aux immigrants ayant une offre d'emploi validée en région, ce qui représente le double des points présentement accordés à une offre d'emploi validée dans la région métropolitaine », a fait valoir le porte-parole en matière de développement des régions, Sylvain Gaudreault.

Quant au nombre d'immigrants qui seraient accueillis chaque année sous un gouvernement péquiste, M. Lisée a ouvert la porte à une réduction, sans toutefois préciser de « cible ».

« On va additionner les succès. Est-ce qu'on va en additionner 30 000, 33 000, 36 000, 40 000? On va additionner les succès. » Le vérificateur général serait appelé à faire une « recommandation » au gouvernement.

Le Devoir

Votre nouveau numéro est en kiosque

DES VACCINS POUR GUÉRIR LE CANCER | QUI ÉTAIT LA FEMME PRÉHISTORIQUE?

QUÉBEC SCIENCE

JUN 2018

UN DOSSIER PRATIQUE À CONSERVER

Santé

50 QUESTIONS QUE VOUS POSEZ À GOOGLE et voici nos RÉPONSES

FOIE

GLUTEX

QUÉBEC SCIENCE

Santé 50 QUESTIONS QUE VOUS POSEZ À GOOGLE et voici nos RÉPONSES

Aussi disponible en édition numérique

POUR VOUS ABONNER
quebecscience.qc.ca/abonnez-vous

Trans Mountain: Victoria se tourne vers les tribunaux

Victoria — Le conflit entre la Colombie-Britannique et l'Alberta ne cesse de s'envenimer. Après que la première ministre albertaine, Rachel Notley, eut annoncé qu'elle ne participerait pas à une rencontre avec les premiers ministres de l'Ouest, la Colombie-Britannique a fait savoir qu'elle se tournerait vers les tribunaux pour contester une loi du gouvernement albertain. Victoria réclame une injonction et un dédommagement de la part du gouvernement albertain, qui a adopté une loi pour limiter ses exportations de carburant vers la province voisine. Le procureur général David Eby a annoncé mardi le dépôt d'une requête à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta afin de contester la constitutionnalité de la « Loi pour préserver la prospérité économique du Canada ».

La Presse canadienne

Inconduite sexuelle: Francis Drouin ne sera pas accusé

Ottawa — Le député libéral Francis Drouin, qui était visé par une allégation d'inconduite sexuelle, ne fera l'objet d'aucune accusation, a confirmé mardi la police régionale de Halifax. Celui-ci avait fait l'objet d'une plainte à la suite d'un incident survenu en marge du congrès du Parti libéral à Halifax en avril. Les policiers ont terminé leur enquête le 17 mai. Le jeune député de Gleggarry-Prescott-Russell, dans l'est ontarien, s'est dit heureux du dénouement et a préféré ne pas commenter davantage. Il était demeuré membre du caucus libéral tout au long de l'enquête à laquelle il avait collaboré. M. Drouin avait révélé au retour du congrès libéral qu'une plainte avait été formulée contre lui. Une femme

l'avait accusé d'attouchements dans un bar du centre-ville de Halifax.

La Presse canadienne

Le Parti québécois reçoit l'appui du Parti communiste

À moins de cinq mois des élections générales, le Parti québécois reçoit l'appui, non sollicité, du Parti communiste du Québec (PCQ). En effet, le porte-parole du PCQ, Guy Roy, appelle « les forces indépendantistes et aspirant aux changements » à mener « une vigoureuse campagne populaire » aux côtés du PQ — « un de nos plus sûrs alliés dans notre quête d'indépendance du Québec ». « Une fois le PQ au pouvoir, nous serons mieux placés que quiconque pour lui demander des comptes [puisqu'] nous aurons tous contribué à sa victoire », a-t-il ajouté.

Le Devoir

ACTUALITÉS

PONT JACQUES-CARTIER

Gare aux chicanes

Censées ralentir les cyclistes, les installations sont source d'accidents

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Les chicanes du pont Jacques-Cartier, ces installations vouées à ralentir les cyclistes sur la piste multifonction, causent plus de soucis que de profit pour la sécurité des usagers. Bien au fait des plaintes qui s'accumulent, la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain ne cache pas qu'il y a de sérieux problèmes avec ces nouvelles installations. « C'est sûr qu'il va y avoir des ajustements », affirme Claudia Charbonneau, la porte-parole de la Société, sans pouvoir préciser quand des changements seront apportés.

Ce printemps, à la suite d'une étude commandée à une firme privée, la Société des ponts a remplacé ses habituels blocs de béton par des plaques de métal placées à la hauteur des guidons des vélos.

Installées par groupes de trois entre Montréal et Longueuil, ces installations laissent si peu de place à la manœuvre des vélos que des cyclistes sont tombés. Sur Facebook, plusieurs se plaignent des dangers créés par ces installations qui rendent le contrôle du vélo hasardeux.

La Société des ponts n'était pas à même de déterminer mardi qui avait obtenu ce contrat d'étude préalable à l'installation de ces chicanes sur le pont. Selon la porte-parole Nathalie Lessard, qui a rappelé *Le Devoir* à ce sujet, il s'agirait apparemment « d'un contrat confidentiel ». « Il nous reste à valider des informations à ce sujet », a-t-elle ajouté.

« Je n'ai jamais entendu autant de commentaires négatifs », dit Suzanne Lareau, la directrice de l'organisme Vélo Québec. « Si la société des ponts se fait poursuivre par quelqu'un, ils vont se faire ramasser », dit Suzanne Lareau.

Chutes et blessures

Une cycliste habituée du pont a photographié un accident survenu il y a quelques jours. Ces images montrent un cycliste tenter de débrancher son vélo qui s'est incrusté dans une des chicanes de métal. La disposition des chicanes force les cyclistes à s'engager dans un étroit passage sinueux où le maniement du vélo est mis à très rude épreuve.

Un journaliste de TVA est tombé là il y a quelques semaines. « Son sac s'est accroché dans la chicane et il est tombé sur l'épaule », affirme Suzanne Lareau. Le journaliste Denis Thériault n'a pas voulu commenter son accident. « Va demander aux cyclistes qui passent là. Ils vont te le dire, ce qu'ils en pensent ! » Lundi après-midi, une équipe de la Société des ponts s'affairait à réparer une chicane après qu'un cycliste l'eut violemment heurtée.

La porte-parole de la Société des ponts, Claudia Charbonneau, ne cache pas son malaise. La Société a recueilli plusieurs critiques, répétitive. Des accidents graves? « On a répertorié un accident impliquant une dame. Elle est partie en ambulance. »

Au *Devoir*, Gilles Goyer témoigne que son épouse a été sérieusement blessée en heurtant une de ces chicanes. « Elle a accroché le troisième obstacle, à la hauteur de l'île Sainte-Hélène. Elle s'est fait très mal. Elle ne bougeait plus. Elle a été plusieurs jours en fauteuil roulant. Depuis, elle n'est pas remontée sur son vélo. Quand la police est arrivée, je leur ai dit qu'ils ne manqueraient pas de plaintes cet été avec ces chicanes ! »

Cycliste d'expérience, Gilles Goyer circule depuis trente ans sur le pont Jacques-Cartier. « Deux chicanes suffisent à ralentir un cycliste. La troisième devient tout simplement dangereuse. Je suis allé voir les commentaires sur Facebook. Tout le monde dit que c'est dangereux ! »

Pourquoi ne pas tout bonnement espacer davantage les chicanes ou en laisser seulement deux? « Cela nécessite des appels d'offres et des processus qui sont très longs », explique la Société des ponts au *Devoir*. « Il faut aussi faire des essais. Je sais qu'il y a eu des tests avec des poussettes doubles pour s'assurer qu'elles passent. »

En attendant d'autres tests, les tandems et les grands vélos ne passent pas aisément dans ces nouvelles chicanes. Il est aussi bien difficile de faire passer une simple remorque pour les enfants, comme en témoignent les membres du site Facebook Vélo d'hiver. « Un tandem, il faut le soulever à bout de bras afin de le passer par-dessus les obstacles ! » explique Suzanne Lareau.

Quand la situation sera-t-elle corrigée, vu les longs délais de l'administration du pont? Nul ne sait. « C'est long chez nous, parfois, ces processus », se contente de répondre la Société des ponts. Sans compter que la signalisation qui doit permettre de mieux utiliser ces chicanes n'a pas encore été installée depuis le début de la saison. Qu'est-ce qu'on attend? « On a recueilli plusieurs commentaires et on les a transmis au concepteur. Il va revoir le concept et faire d'autres tests. L'idée est de ralentir la circulation. Mais on sait bien que la piste cyclable va bientôt être encore plus utilisée », en raison de la belle saison.

Suzanne Lareau estime que l'idée de ces chicanes est tout simplement mauvaise. « En mettez-vous des chicanes pour réduire la vitesse des autos qui vont trop vite? Quand la solution crée plus de problèmes que le mal qu'elle est censée corriger, il y a un très gros problème. Et c'est bien le cas ici. »

Le Devoir



Gilbert Rozon, qui a vendu son entreprise — le Groupe Juste pour rire — dans la foulée des dénonciations dont il a été l'objet, devra se défendre contre l'action collective qui vient d'être autorisée contre lui.

AGRESSIONS SEXUELLES

Action collective autorisée contre Rozon

Le juge évoque les difficultés que rencontrent les victimes devant la justice

AMÉLI PINEDA

En autorisant mardi l'action collective des Courageuses contre Gilbert Rozon, le juge Donald Bisson a exprimé dans son jugement une prise de conscience des tribunaux devant la réalité des victimes d'agressions sexuelles.

« Si la demanderesse n'était pas autorisée à intenter la présente action collective, il est fort probable que de très nombreuses victimes seraient privées de l'exercice de leur droit en justice », conclut le juge Bisson.

Les Courageuses, un regroupement de présumées victimes, pourra aller de l'avant avec son action collective contre l'ancien magnat de l'humour. Le groupe a été créé à la suite des révélations du *Devoir* et du 98,5 FM à propos d'allégations d'agressions sexuelles de la part de Gilbert Rozon sur neuf femmes, en octobre 2017.

Décision importante

La décision rendue par le juge Bisson constitue un des plus importants jugements en matière d'agression sexuelle, selon M^e Rémi Bourget, avocat en droit civil.

« Le jugement témoigne d'une ouverture aux difficultés vécues par les victimes d'agressions sexuelles, c'est un jugement important en ce sens », indique M^e Bourget.

Dans son verdict de 40 pages, le magistrat souligne qu'il est reconnu que l'accès à la justice pour les victimes d'agressions sexuelles est parsemé d'embûches.

« Les victimes ont énormément de difficultés à dénoncer les agresseurs, notamment en raison de la honte, des séquelles psychologiques qui en découlent, du tabou, de la peur de ne pas être crues [...], écrit-il.

Le juge de la Cour supérieure du Québec indique également qu'une action collective comme celle des Courageuses permet à toutes

les victimes de comprendre qu'elles ne sont pas seules, « que les agressions ne sont pas de leur faute et que, si elles ont eu le courage d'aller de l'avant pour dénoncer les sévices sexuels commis à leur égard, elles rendent plus vraisemblables les récits des autres victimes ».

Quant aux arguments du fondateur de Juste pour rire, le juge les écarte. Il qualifie de « banalisation grossière » la défense de l'avocat de M. Rozon, qui a dit lors d'une audience qu'utiliser son pouvoir pour charmer n'est pas une faute.

« Ces arguments ne correspondent pas aux allégations factuelles de la victime », souligne-t-il.

Le juge Bisson note également que M. Rozon n'a jamais nié dans le cadre de l'action collective les événements qui lui sont reprochés. « M. Rozon n'a pas formellement tenté de nier ces événements. C'est plutôt leur interprétation qu'il a remise en cause, ainsi que la prescription du recours de la membre désignée et l'insuffisance des allégations concernant l'impossibilité d'agir », souligne-t-il.

Victimes libérées de leur culpabilité

Il y a moins de huit mois, la comédienne Patricia Tuslane n'aurait jamais pensé à briser le silence. Celle qui a accepté d'être le visage des Courageuses a confié que la honte se transforme tranquillement en fierté de savoir qu'on l'entend.

« La victoire, c'est d'être écoutée. On vit un moment historique, ce jugement libère les victimes de leur culpabilité, il dit à toutes les victimes qu'elles n'ont pas à vivre avec le fardeau d'une agression », indique la représentante du groupe, qui rappelle que c'est le mouvement de dénonciation #MoiAussi qui lui a donné le courage de raconter avoir été agressée sexuellement par M. Rozon en 1994.

Jusqu'à présent, Les Courageuses disent avoir trouvé vingt victimes qui ont été agressées ou harcelées sur une période qui s'éche-

lonne sur trois décennies, soit de 1982 à 2016. Elles réclament 10 millions uniquement en dommages punitifs.

« Toutes les personnes agressées et/ou harcelées sexuellement par Gilbert Rozon » pourront se joindre au groupe.

Pour Suzanne Zaccour, auteure féministe et étudiante à la maîtrise en droit à l'Université de Cambridge, l'action des Courageuses vient démontrer l'importance des dénonciations publiques.

« On critique souvent les dénonciations publiques, mais on voit aujourd'hui leur importance parce qu'elles peuvent permettre aux victimes d'un même agresseur de savoir qu'elles ne sont pas seules », souligne M^{me} Zaccour.

Si l'action collective des Courageuses se rend jusqu'à procès, le tribunal devra trancher sur neuf questions, notamment à savoir si M. Rozon a abusé de son pouvoir pour commettre des agressions sexuelles.

L'avocat en droit civil Michel Rocheleau rappelle que plusieurs actions collectives se règlent à l'amiable.

« C'est un cas assez unique, mais en droit civil, les défendeurs vont souvent préférer éviter de ternir leur réputation et vont tenter de régler le dossier à l'amiable », indique M^e Rocheleau.

M. Rozon pourrait également porter en appel le jugement du juge Bisson. Rappelons toutefois que M. Rozon avait déjà essuyé un autre échec dans ce litige en mars dernier. Le fondateur de Juste pour rire voulait faire supprimer les termes « prédateur sexuel » et « viol » de la requête du groupe. Il arguait notamment que ceux-ci font référence à des actes criminels sur lesquels la chambre civile ne peut se prononcer. Actuellement, aucune accusation criminelle n'a été portée contre lui.

Le Devoir

CANNABIS

Le Manitoba appuie les demandes du Québec

Les deux provinces demandent au Sénat de clarifier les pouvoirs des provinces

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Justin Trudeau risque de devoir se battre non seulement contre le Québec, dans le dossier de la marijuana, mais aussi contre le Manitoba. La province de l'Ouest joint sa voix à celle du Québec pour demander au Sénat de modifier le projet de loi légalisant le cannabis, afin de leur permettre à toutes les deux d'interdire carrément — comme elles le souhaitent — la production de marijuana à domicile. Et le Manitoba prévient qu'il défendra son approche devant les tribunaux s'il le faut.

La querelle entre Ottawa et Québec a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques semaines. Les deux gouvernements se dirigent presque assurément vers les tribunaux, puisque le premier veut autoriser la culture de quatre plants de *pot* à domicile, alors que le second veut la prohiber complètement. Mais bien que le Manitoba se soit fait discret dans ce dossier, la province est du même avis que le Québec et tout aussi déterminée.

« En se fiant à la jurisprudence, le gouvernement du Manitoba est convaincu qu'il a l'autorité législative d'interdire la culture de cannabis à domicile, et que sa position respecte et soutient les objectifs du projet de loi C-45 », a fait valoir au *De-*

voir par courriel la porte-parole de la ministre de la Justice du Manitoba, Heather Stefanson. « Le Manitoba est prêt à asseoir son autorité devant les tribunaux », a prévenu Caitlin MacGregor.

Un avertissement qu'avait lancé à son tour le ministre québécois des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, cet hiver.

Et comme le ministre Fournier avant lui, le gouvernement manitobain a en outre invité les sénateurs à amender le projet de loi C-45 d'Ottawa pour y préciser que les provinces ont l'autorité d'encadrer la légalisation du cannabis et y certifier noir sur blanc qu'elles ont le pouvoir de prohiber sa production à la maison. Deux ministres du Manitoba, Heather Stefanson à la Justice et Kelvin Goertzen à la Santé, en ont fait la demande dans un mémoire envoyé vendredi au Sénat et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

« Le Manitoba et le Québec sont tous deux d'avis qu'un tel amendement n'est pas nécessaire sur le plan juridique, mais qu'il éliminerait toute ambiguïté et permettrait d'éviter des contestations légales inutiles et coûteuses », indiquent les ministres dans le document achevé au comité sénatorial des affaires sociales qui étudie le C-45.

La ministre Stefanson a argué, en point de presse à Winnipeg, que le projet de loi fédéral leur permettrait déjà d'interdire la culture à la maison — ce que compte faire son gouverne-

ment pour garder le cannabis « hors de la portée des enfants et pour le retirer du marché illicite ». Mais puisqu'il semble y avoir « une certaine ambiguïté », M^{me} Stefanson a dit espérer que le fédéral leur accorde l'amendement réclamé.

Les sénateurs poursuivent leur étude du projet de loi et n'ont pas encore précisé les amendements qu'ils comptent y apporter. Le sénateur indépendant André Pratte a toutefois prédit qu'il se battra « très fort » pour modifier le C-45 afin d'autoriser le Québec à prohiber la culture de cannabis à domicile.

Le premier ministre Justin Trudeau avait rapidement rejeté la demande d'amendement de Québec, début mai. M. Trudeau avait fait valoir que l'approche fédérale — qui prévoit d'autoriser la production d'un maximum de quatre plants à la maison — était « la bonne » et que c'était celle que le fédéral s'attendait « à ce que les gens suivent ».

Les sénateurs ont convenu de terminer leur étude du C-45 le 7 juin. S'ils amendent le projet de loi, la Chambre des communes devrait alors entériner leurs changements ou s'y opposer. Si les députés rejettent les modifications du Sénat, un ping-pong législatif s'ensuivrait jusqu'à ce qu'une version de loi soit adoptée de façon identique par les deux Chambres.

Le Devoir

ACTUALITÉS

CLIMAT

Deux satellites tout neufs en orbite pour surveiller l'eau sur la Terre

Washington — La compagnie spatiale privée SpaceX a mis en orbite mardi deux satellites dont la mission sera de mesurer, avec une précision inédite, les changements de l'eau sur la Terre pendant les cinq prochaines années: quelle quantité de glace fond en Arctique, et quelle quantité les océans gagnent.

La fusée réutilisable Falcon 9 a décollé sans problème de la base militaire de Vandenberg en Californie, avec à son bord le précieux chargement de la paire de satellites, fruit d'un partenariat entre l'Allemagne et l'agence spatiale américaine (NASA), ainsi que cinq satellites du réseau de communication Iridium.

La fusée a d'abord placé en orbite, après onze minutes de vol à une altitude d'environ 500 km, les satellites de la mission GRACE-FO. Puis les satellites Iridium seront lâchés un peu plus loin, au bout d'une heure de vol environ.

Les satellites prendront le relais de ceux de la mission GRACE, qui de 2002 à l'an dernier ont survolé la Terre pour établir une carte mensuelle des changements de volume d'eau.

L'eau sous surveillance

Comment des satellites peuvent-ils « voir » ou « peser » l'eau sur la planète depuis l'espace? En utilisant la gravité.

Les deux satellites, chacun de la taille d'une voiture, voleront à 220 km de distance l'un de l'autre. Les moindres variations de masse sous eux (une montagne, un lac, de la glace, des aquifères...) provoqueront un changement infime de gravité, modifiant momentanément la distance séparant les deux satellites, mesurée au micron près.

C'est en enregistrant continuellement ces variations de distance que les scientifiques de la mission en déduiront les



La fusée réutilisable Falcon 9 a décollé sans problème de la base militaire de Vandenberg en Californie, avec à son bord le précieux chargement de la paire de satellites.

variations de masse sur la Terre, que ce soit au-dessus ou en dessous de la surface.

Or ces changements de masse, d'un mois sur l'autre, pourront n'être provoqués

que par des changements liés à l'eau: de la glace qui fond et passe dans les océans; de l'eau qui s'évapore; de la pluie qui vient regonfler des nappes phréatiques.

La méthode fonctionne à merveille, et les scientifiques de la mission précédente GRACE ont produit nombre de cartes quantifiant exactement la quantité de glace qui a fondu au Groenland (280 milliards de tonnes par an de 2002 à 2016), ou de quelle quantité d'eau supplémentaire les réserves du delta de l'Okavango,

au Botswana, se sont regonflées (29 milliards de tonnes par an).

La mission relais, baptisée GRACE-FO pour « Follow On » (suite), permettra de suivre ces tendances dans le temps.

Pour SpaceX, ces lancements de satellites sont devenus routiniers.

C'est le dixième tir de l'année, et le premier étage de la fusée de mardi avait déjà été utilisé en janvier. Cette fois, il ne sera pas récupéré.

Agence France-Presse

NPD

Endettés, mais pas trop, les ex-rivaux de Singh

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

La campagne à la chefferie du NPD s'étant soldée par l'élection de Jagmeet Singh en octobre dernier n'aura pas endetté outre mesure le parti de gauche. Des six candidats ayant engagé des dépenses pour tenter de se faire élire, quatre traitent encore des dettes, mais celles-ci, prises ensemble, totalisent moins de 100 000\$.

Dans les rapports financiers déposés à Elections Canada, on apprend ainsi que le député rimouskois Guy Caron, qui a terminé quatrième et dernier dans la course de 2017, doit encore à ses créanciers 58 754\$. Cela fait de lui le candidat le plus endetté.

En entrevue avec *Le Devoir*, M. Caron dit avoir bon espoir d'effacer le tout « définitivement d'ici les prochaines élections » de 2019.

« Nous avons établi un plan pour rembourser une bonne partie cet été puis encore cet automne. [...] Je ne suis pas inquiet. Si j'avais une dette du double ou du triple, ce serait peut-être plus difficile, mais comme c'est de l'ordre de 50 000 ou 60 000\$, cela m'apparaît faisable dans un bref délai. »

Pat Stogran a pour sa part accumulé une dette de 23 000\$ pendant les six semaines où il a été dans la course.

Les comptes à payer de Peter Julian s'élèvent de leur côté à

7737\$. M. Julian, considéré comme le favori des militants québécois dans la course, avait jeté l'éponge en cours de route à cause de sa difficulté à collecter des fonds. Enfin, Niki Ashton a encore des créances de 6523\$. Les dettes des candidats totalisent 95 586\$.

Le député Charlie Angus, arrivé second avec 19% des voix, n'a aucune dette, tout comme le chef Jagmeet Singh. En fait, la campagne de M. Singh affiche un solde positif d'un peu plus de 68 000\$, montant qui devra être retourné au parti.

Le portrait a été très différent au Parti conservateur, qui a aussi tenu une course à la chefferie en 2017. Cinq des seize candidats ont accumulé des dettes, totalisant le million.

En 2006, la dette collective des candidats à la chefferie du Parti libéral du Canada (PLC) avait atteint 2,5 millions.

Certains candidats avaient mis plus de six ans à éponger leurs dettes. Comme une dette électorale ne peut être remboursée qu'avec des fonds amassés auprès de donateurs, cela avait détourné d'importantes sommes des coffres du PLC.

Au NDP, on indique que le chef aidera ses anciens rivaux à recueillir les fonds manquants. Il participait justement mardi soir à un événement au profit de la campagne de M. Caron.

Le Devoir

DÉCLARATION DE REVENUS UNIQUE

La demande de Québec rejetée aussitôt par Ottawa

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Tant pis pour Québec. Le gouvernement fédéral libéral rejette la demande unanime des élus québécois, qui souhaiteraient que la gestion d'une déclaration de revenus unique soit rapatriée au gouvernement du Québec.

Le Bloc québécois avait repris la balle au bond mardi, après que l'Assemblée nationale a adopté une motion unanime la semaine dernière réclamant que Revenu Québec puisse percevoir tous les impôts des Québécois par le truchement d'une déclaration de revenus unique.

Les bloquistes ont demandé aux partis fédéraux d'appuyer à leur tour cette idée. Mais leur demande de consentement unanime pour inviter le fédéral à négocier un tel changement avec son vis-à-vis québécois a été rejetée. Quelques « non » ont retenti des banquettes libérales, selon le député Xavier Barsalou-Duval.

« Au Canada, avec le gouvernement fédéral qu'on a, c'est barré à double tour pour toute acquisition de pouvoirs, pour tout gain pour le Québec. »

Le premier ministre Couillard n'y a néanmoins pas vu une fin de non-recevoir. « Je n'ai pas détecté une telle fermeture du gouvernement libéral », a corroboré son ministre des Finances, Carlos Leitão, qui a indiqué que sa demande sera envoyée à Ottawa « très prochainement ».

Officiellement, le gouvernement fédéral libéral s'est dit ouvert à étudier une telle requête, si elle est formulée. Mais en coulisses, on affirme avoir des réserves. L'Agence du revenu du Canada compte plus de 4700 employés au Québec, dont une bonne partie à Shawinigan et à Jonquière. Et céder la perception des impôts au Québec pourrait créer un précédent dont les autres provinces pourraient s'inspirer, craint-on à Ottawa.

Avec Marco Bélaïr-Cirino
Le Devoir

AVIS LÉGAUX

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13h30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 18-16903

Descriptif : A54 - Gestion des brigades de propreté pour la période hivernale dans le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Date d'ouverture : 14 juin 2018

Dépôt de garantie : 5 % (cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Andrés Larmat, agent d'approvisionnement II : 514 872-5502

Appel d'offres : 18-16965

Descriptif : Abattage des frênes dépérissants dans les grands parcs

Date d'ouverture : 21 juin 2018

Dépôt de garantie : 2 % (cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Myriem Laklalech, agent d'approvisionnement II : 514 872-5502

Appel d'offres : 18-17050

Descriptif : A57- services de remorquage pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie

Date d'ouverture : 26 juin 2018

Dépôt de garantie : 10 000\$ (cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Marc-André Deshaies, agent d'approvisionnement : 514 872-6850

Appel d'offres : 18-17050

Descriptif : Acquisition de voitures-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique

Date d'ouverture : 21 juin 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Renée Veillette, agent d'approvisionnement : 514-872-1057

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 23 mai 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6800, ou en consultant le site Web www.seao.ca.

Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 23 mai 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

La pauvreté ne disparaîtra pas d'elle-même.

Faites un don

1-877-488-4222

www.ArmeeduSalut.ca



Un don d'espoir pour la vie



Aide aux devoirs gratuite partout au Québec!

primaire ET secondaire

514 527-3726
1 888 776-4455
www.alloprof.qc.ca



Suite des avis de la page B 4

MOTS CROISÉS

1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3775

HORIZONTALEMENT

- Gênante.
- Qui sort du magasin - Peut servir de pansement.
- Somme fixée à l'avance et qui sanctionne l'inexécution d'un engagement - Vous dites?
- Il a un drapeau noir - Appareil de levage - Symbole chimique.
- Fourmi reproductrice - Émotion d'ordre affectif.
- Assassiné - Engagement religieux - Il n'est pas premier de sa classe.
- Fin de verbe - Est indispensable à la synthèse des protéines - Partie de l'office monastique.
- Matière à bouchons - Qui provient.
- Mordant - Orifice externe de l'urètre.
- Chanté par Stevie Wonder - Argent.
- Font comme - Chair des fruits.
- Divisions du temps - Endommagées.

VERTICALEMENT

- Puérilité.
- Gaz rare de l'atmosphère - Installation sanitaire.

- Poison à action paralysante - Sueur du cheval.
- Proposition - Qui manifestent de la souplesse.
- Exaltés par une passion.
- Membre amputé - Lettre grecque.
- Indignée - Conifères.
- Suivait parfois oui - Avant les autres - Cloison mobile.
- Qui nie l'existence de toute divinité - Métal extrait des minerais de platine.
- Qui a vu le jour - Pas intellectuelle.
- Image sacrée - Pâturage d'été.
- Embête - Supprimées.

1	B	O	U	T	A	D	E	V	I	A	N
2	I	R	R	E	S	T	I	B	L	E	
3	E	T	I	R	E	S	E	L	I	T	E
4	N	I	A	P	T	E	S	I	S		
5	P	E	T	T	E	N	T	E			
6	E	I	C	I	F	E	L	U	R	E	
7	N	E	F	A	S	T	E	A	R	E	C
8	S	C	N	E	U	R	O	N	E	L	
9	A	R	T	E	R	E	M	T	O	I	
10	N	U	I	T	U	N	I	V	E	R	S
11	T	E	N	T	U	R	E	S	R	I	S
12	E	S	S	E	I	S	M	E	C	I	E

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO 3774

Sudoku

par Fabien Savary

						7		
4				6	1	9	3	5
	1	3						
	4				3		6	9
8		9	7					
	3							8
	5	6			8		3	
3					4			1 7
					2	7		8

Niveau de difficulté : FACILE 3912

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

1	2	4	7	5	3	6	9	8
8	3	7	6	9	1	4	5	2
9	5	6	2	4	8	7	1	3
4	9	2	3	6	7	1	8	5
5	6	8	1	2	4	3	7	9
7	1	3	9	8	5	2	6	4
6	8	5	4	1	2	9	3	7
3	4	1	5	7	9	8	2	6
2	7	9	8	3	6	5	4	1

3911

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ACTUALITÉS



Tony Accurso fait face à des accusations de fraude, de corruption de fonctionnaire, d'abus de confiance et de complot dans le cadre d'un système de partage de contrats et de ristournes.

PROCÈS

Accurso aurait tenté de régler une erreur de contrat truqué

AMÉLI PINEDA

Tony Accurso a tenté de régler un litige concernant un contrat truqué, a rapporté mardi le premier témoin entendu à son procès pour fraude et corruption à Laval.

En 2005, l'ancien directeur de la firme Valmont-Nadon Gilles Théberge et le bras droit de Tony Accurso, Joe Molluso, découvrent lors d'une rencontre aux bureaux de Louisbourg que la Ville de Laval a promis à leurs deux entreprises le même projet de 4 millions de dollars. « On est tous les deux tombés à la renverse », a raconté sous serment M. Théberge, qui poursuivait mardi son témoignage.

Puisque ni lui ni Joe Molluso n'étaient les présidents de leurs entreprises, ils ont convenu d'aller discuter avec M. Accurso de la situation.

« On a transféré vers son bureau [qui était au même étage que celui de M. Molluso], a mentionné M. Théberge, qui prend toujours soin de souligner minutieusement les détails lors de son témoignage.

C'est la première fois que M. Théberge a abordé l'implication de M. Accurso dans le stratagème de partage de contrats à Laval. « [Joe Molluso et moi] on ne voulait pas que Valmont-Nadon se chicane avec Louisbourg. On voulait que quelqu'un tranche sur qui garderait le projet », a-t-il indiqué.

La rencontre s'est conclue lorsque Joe Molluso a lancé devant M. Accurso. « Tony va s'en occuper », a dit M. Théberge.

Selon le témoin, son patron Valmont Nadon [aujourd'hui décédé] et M. Accurso auraient chacun présenté leurs doléances au maire Gilles Vaillancourt. « La Ville de Laval a retardé le projet de quinze jours [...] Ils pensaient qu'on réussirait à s'entendre », a-t-il dit.

Puisque ni le maire Vaillancourt ni les deux entreprises n'ont voulu trancher à qui revenait le contrat, pour une rare fois, les deux firmes ont décidé d'y aller avec une « soumission libre ».

« On a tous les deux préparé notre soumission au meilleur de nos connaissances [...] Et puis, c'est nous [Valmont-Nadon] qui l'avons gagné, mais on aurait très bien pu le perdre! » a-t-il rapporté.

« On ne voulait pas que Valmont-Nadon se chicane avec Louisbourg. On voulait que quelqu'un tranche sur qui garderait le projet. »

Gilles Théberge, ancien directeur de la firme Valmont-Nadon

Il a précisé que c'est le seul projet pour lequel Valmont-Nadon et Louisbourg ne sont pas arrivés à un accord.

« Tous les autres contrats collusionnés, on s'est toujours entendus », a-t-il ajouté.

En contre-interrogatoire, l'avocat de Tony Accurso, M^e Marc Labelle, s'en est pris à la crédibilité de M. Théberge. Il a notamment insisté sur le fait que, plus tôt dans la journée, M. Théberge a admis s'être trompé dans une partie de son témoignage concernant l'obtention du premier contrat sur le sol lavallois de la firme Sintra, où il a travaillé jusqu'en 2001.

Le contre-interrogatoire de M. Théberge doit se poursuivre mercredi.

Au cours des cinq semaines que doit durer le nouveau procès de M. Accurso, la poursuite entend démontrer son implication dans un système collusionnaire « endémique » sur le territoire lavallois qui a duré de 1996 à 2010.

Ce système « bien rodé » a profité aux deux entreprises de construction de M. Accurso, selon la Couronne.

L'ancien propriétaire des firmes Louisbourg et Simard-Beaudry fait face à des accusations de fraude, de corruption de fonctionnaire, d'abus de confiance et de complot dans le cadre d'un système de partage de contrats et de ristournes au parti de M. Vaillancourt. M. Accurso a plaidé non coupable à toutes ces accusations.

Le Devoir

UQTR: le syndicat des professeurs obtient gain de cause

Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières a gain de cause contre la direction. Le tribunal ordonne à l'Université de cesser de s'ingérer dans les affaires du syndicat et de s'abstenir de s'adresser directement aux membres du syndicat au sujet de la négociation en cours. Le Tribunal administratif du travail a ainsi prononcé l'injonction provisoire qu'avait demandée le syndicat, dans le cadre de la difficile négociation et du lockout qui sévissait à l'UQTR. Depuis, le lockout a été levé, sous la menace d'une loi spéciale, et les parties ont moins d'un mois pour s'entendre sur le renouvellement de la convention collective.

La Presse canadienne

McDonald's: allégations de harcèlement sexuel

New York — Encouragés par le mouvement #MoiAussi, deux groupes américains ont décidé d'unir leurs forces pour déposer des plaintes de harcèlement

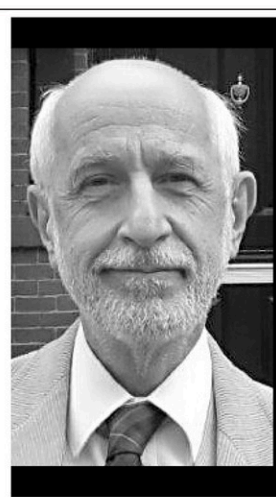
sexuel contre McDonald's au nom de dix femmes qui ont travaillé pour le géant dans neuf villes. Les plaignantes — dont une adolescente de 15 ans — affirment avoir été victimes de gestes et de propos déplacés, et parfois indécentes, de la part de leurs superviseurs. Les femmes auraient été ignorées ou ridiculisées, et dans certains cas punies, quand elles ont dénoncé la situation. Une porte-parole de McDonald's a affirmé que la compagnie « prend très au sérieux les allégations de harcèlement sexuel » et qu'il n'y a « aucune place pour le harcèlement et la discrimination » en milieu de travail.

Associated Press

Un galion chargé d'or retrouvé

Boston — L'épave d'un galion espagnol chargé d'or, d'argent et de pierres précieuses qui a coulé il y a plus de 300 ans a été retrouvée au fond de la mer des Caraïbes, au large des côtes de la Colombie. Le galion de trois mats, le *San Jose*, a été coulé le 8 juin 1708 lors d'un affrontement avec des navires britanniques. Il avait à son bord non seulement quelque 600 membres d'équipage, mais aussi un trésor dont la valeur pourrait aujourd'hui atteindre 17 milliards \$US.

Associated Press



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Carnet de santé en ligne: quelques jours de suspense

Les parents ne pourront pas accéder aux informations de santé de leurs enfants

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Les Québécois devront patienter quelques jours encore avant de découvrir leur dossier de santé en ligne.

Le lancement du Carnet santé Québec avait lieu lundi, mais l'accès nécessite un code de sécurité envoyé par la poste, dans les quatre jours ouvrables, aux citoyens qui font une demande d'inscription.

De plus, les parents ne peuvent pas accéder aux renseignements de santé de leurs enfants. Les personnes sous curatelle ne peuvent pas non plus s'inscrire.

Les seules sections qui sont accessibles aux parents concernant leurs enfants sont les informations personnelles, comme l'adresse, le lien d'accès pour s'inscrire au guichet d'accès à un médecin de famille et la prise de rendez-vous, si la clinique adhère à cet outil.

Le tout vise à « protéger les enfants qui seraient sous le coup d'une déchéance d'autorité parentale », précise la RAMQ. Elle est en contact avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et le Tribunal de la jeunesse afin de mettre une solution en place.

Alexandre Allard, qui préside l'Association des gestionnaires de l'information de la santé du Québec (AGISQ), explique aussi que l'accès parental pose un défi certain.

« Avec les familles séparées et recomposées, comment faire, alors que la mécanique ne permet de donner qu'un seul accès? » explique-t-il.

Ce n'est qu'un exemple des défis soulignés par l'AGISQ à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) lors d'une rencontre en janvier.

M. Allard s'interroge sur la sécurité des renseignements de santé des personnes inaptes, mais qui ne sont pas sous curatelle, des personnes avec une déficience intellec-

Prise de rendez-vous

Selon le site Web de Rendez-vous santé Québec (RVSQ), seules dix-neuf cliniques utilisent pour le moment le service de prise de rendez-vous en ligne développé par Québec. Puisque c'est RVSQ qui est accessible via le Carnet santé Québec, peu de patients auront accès à cette option pour l'instant.

Même pour ces cliniques, tous les patients n'ont pas la possibilité d'utiliser RVSQ. Avec la collaboration d'un patient inscrit auprès

Pour l'instant, le Carnet de santé ne donnera accès qu'à la liste des médicaments reçus en pharmacie, aux résultats d'imagerie médicale et aux résultats de tests diagnostiques

tuelle ou une démence, par exemple. Autant il pourrait être utile pour un proche aidant d'accéder aux renseignements de santé, autant cela soulève des enjeux de confidentialité importants.

Selon M. Allard, des cas particuliers devront émerger pour que « le niveau de sécurité augmente ».

Rappelons que le Carnet santé Québec, pour l'instant, ne donnera accès qu'à la liste des médicaments reçus en pharmacie, aux résultats d'imagerie médicale et aux résultats de tests diagnostiques, et non pas au dossier médical complet.

de ces dix-neuf cliniques, *Le Devoir* a pu constater qu'il lui était tout de même impossible d'obtenir un rendez-vous via la plateforme.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) s'oppose toujours à l'adhésion obligatoire des cliniques à cet outil. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a affirmé par le passé qu'il comptait contraindre les médecins à l'utiliser.

« C'est au gouvernement de rendre sa plateforme attractive, rappelle le directeur des communications à la FMOQ, Jean-Pierre Dion. Si les médecins utilisent un service équivalent et sans frais pour les patients, on va continuer à défendre le libre choix de la plateforme. »

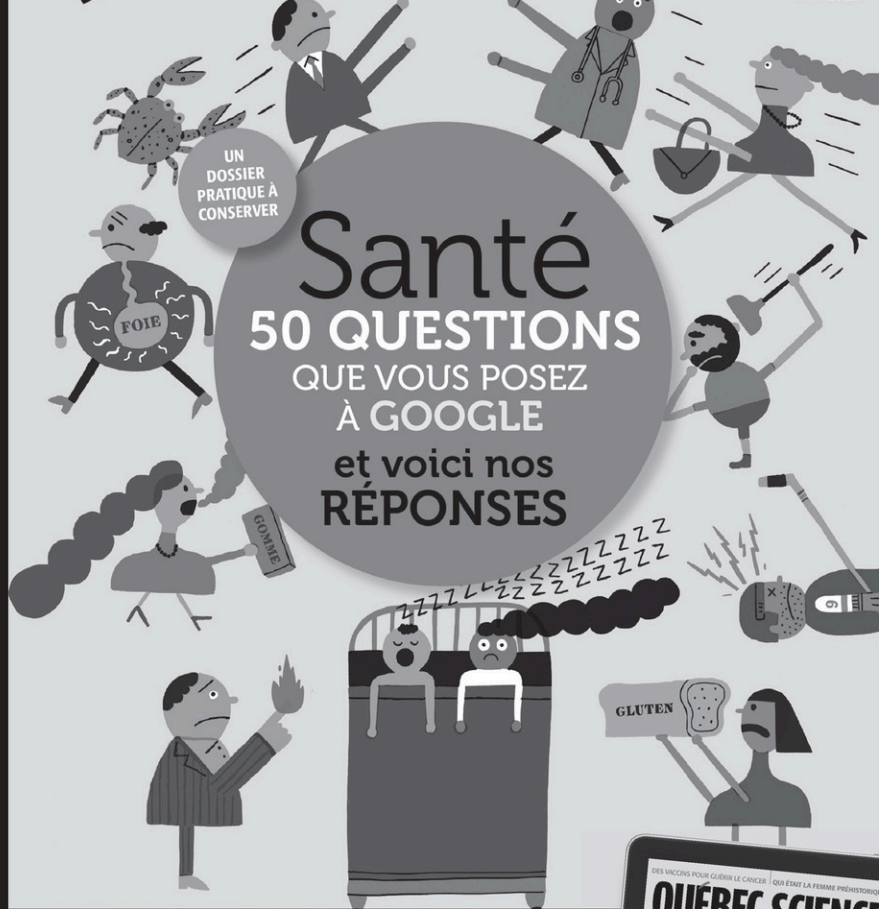
Le Devoir

Votre nouveau numéro est en kiosque

DES VACCINS POUR GUÉRIR LE CANCER | QUI ÉTAIT LA FEMME PRÉHISTORIQUE?

QUÉBEC SCIENCE

JUN 2018



Aussi disponible en édition numérique

POUR VOUS ABONNER
quebecscience.qc.ca/abonnez-vous

ÉDITORIAL

ALENA

Prendre son mal en patience

Il reste encore quelques semaines avant la date limite de présentation d'un ALENA modifié pour adoption par le Congrès américain, à temps pour les élections de mi-mandat. Mais tout semble indiquer qu'une telle entente n'interviendra pas cette année. Ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle pour le Canada.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Alors que le président Donald Trump bombait le torse à l'issue d'une rencontre de trois jours entre les négociateurs américains et leurs homologues chinois, la plupart des observateurs, y compris chez les républicains, s'entendaient pour dire que rien de bien concret n'était ressorti de cette rencontre.

Selon le *New York Times*, le sénateur républicain de la Floride, Marco Rubio, aurait même écrit sur Twitter: «Les Chinois ont gagné», en apprenant que son pays n'avait arraché aucun engagement ferme en échange de la suspension des droits compensateurs décrétés le mois dernier sur plus de 150 milliards de dollars d'importations chinoises.

De son côté, M. Trump y est allé, lundi, de sa propre interprétation voulant que les Chinois aient accepté d'acheter beaucoup plus de produits agricoles américains pour réduire le fossé commercial de 200 milliards qui avantage la Chine: ils vont acheter à peu près tout ce que nos agriculteurs peuvent produire de céréales, a-t-il commenté sur Twitter, en exagérant comme toujours.

Les autorités chinoises se sont empressées de nuancer ces propos, en expliquant que, si les États-Unis acceptaient de lever l'interdiction faite à leurs entreprises d'acheter certains produits militaires et technologiques américains, cela contribuerait certainement à créer des occasions d'affaires. Mais de réduction du déficit commercial lui-même, il n'est pas question dans l'accord-cadre. En somme, M. Trump fait le clown, mais pour l'instant, ce sont les Chinois qui ont le dessus.

Dans le cas des négociations pour le renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), c'est le Canada qui continue de faire preuve d'optimisme, le premier ministre Trudeau allant jusqu'à affirmer, jeudi dernier, à New York, qu'un projet d'entente était sur la table. Ce à quoi le responsable américain, Robert Lightizer, a répliqué ce week-end que «les pays de l'ALENA sont encore loin d'un accord», ajoutant une longue liste de points litigieux et complexes qu'il reste à négocier. Qui dit vrai?

Si M. Lightizer a raison, la possibilité d'une entente minimale évoquée récemment serait éliminée. Le genre d'entente qui aurait permis à M. Trump de crier victoire à quelques mois des élections de mi-mandat... tout en reportant l'essentiel des discussions à plus tard.

Si nous avions affaire à un gouvernement normal, il y aurait de quoi s'interroger sur les changements de cap répétés et les déclarations contradictoires des responsables jusqu'au sommet de la pyramide. Mais compte tenu du personnage Trump, il n'y a rien d'autre à faire que de constater les virages en épingle dans la politique et la stratégie, et de prendre notre mal en patience.

Les Chinois l'ont compris, eux qui ont choisi de jouer sur les mots pour permettre au président américain de satisfaire ses pulsions d'autoglorification, sans rien concéder sur le fond pour le moment.

Parce qu'ils sont plus petits et surtout moins puissants économiquement, le Canada et le Mexique sont, de leur côté, forcés de rester calmes et de prendre leur mal en patience, même si l'idéal serait de mettre un terme rapidement à l'incertitude qui fait fuir les investisseurs.

À plus long terme cependant, le report d'un règlement à l'an prochain permettra peut-être aux négociateurs d'arriver à moderniser l'ALENA dans les détails sans y perdre au change, allez savoir.

Pour cela, il faudra cependant que le gouvernement américain change de ton (encore une fois!) et, pourquoi pas, de responsable des négociations. Ce qui est toujours possible étant donné la lutte de pouvoir qui semble se dérouler au sein même de l'équipe économique du président.

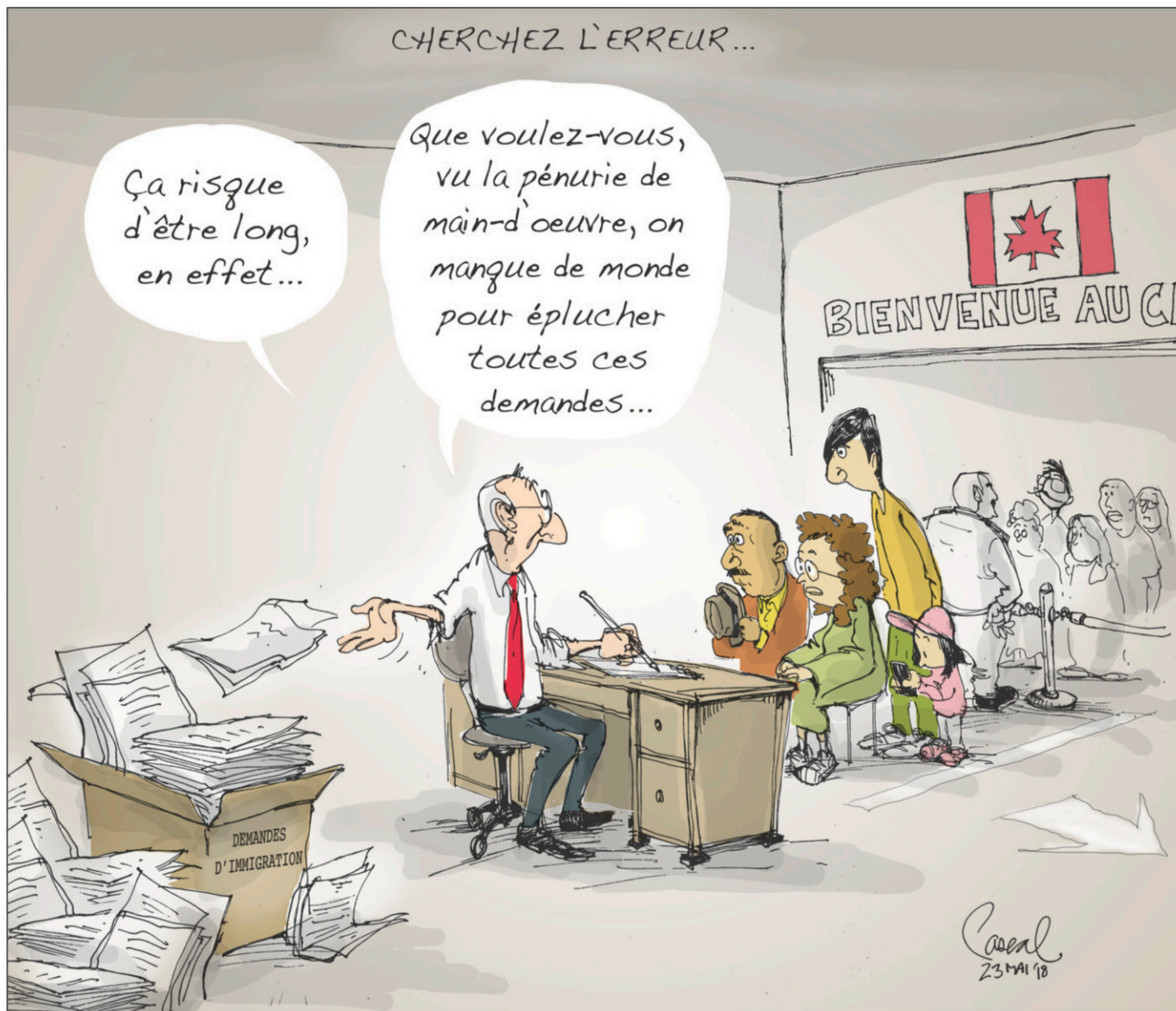
Car lutte de pouvoir il y a, si l'on se fie encore au NYT (*fake news*?) entre la faction plus libre-échangiste formée du conseiller économique, Larry Kudlow, du secrétaire du Trésor, Steven Mnuchin, et du secrétaire du Commerce, Wilbur Ross, et la faction très protectionniste du conseiller Peter Navarro et du représentant au Commerce, Robert Lightizer, aussi responsable de la renégociation de l'ALENA.

Pour le moment, régler le dossier de l'ALENA n'est donc plus une priorité parce que le temps manque et que toute l'attention politique se porte sur la rencontre entre M. Trump et le président de la Corée du Nord, Kim Jong-un. Donc vers la Chine, dont M. Trump a davantage besoin que du Canada et du Mexique.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Chef des technologies SYLVAIN COUTU
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Le prince Harry, descendant de Victoria

Le 21 mai dernier, 13 heures, je me réjouissais d'entendre les slogans antimonarchistes qui fusaient au départ de la Marche des Patriotes... Place du Canada! Moi aussi, j'en ai marre d'avoir comme chef d'État une reine qui, en plus, est étrangère!

Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, deux jours plus tôt, à l'aube, j'étais devant la télévision pour voir le mariage de Harry, descendant de la reine Victoria. Eh non, nul besoin d'avoir une couronne en or tatouée sur le cœur pour s'amuser devant le spectacle qui se déroulait devant nos yeux.

J'imagine que beaucoup de gens sont comme moi. On regarde ce genre d'événement comme on reluque les Oscar ou, plus près de nous, le Gala Artis. Ce qui nous attire, ce sont les vedettes et, surtout, leur tenue vestimentaire. Ça va un peu comme suit. Sapristi! Oprah et Serena portent-elles la même robe? Comme d'habitude, Charlie, ex-époux de Lady Didi, a l'air d'un chien battu. Arrive-t-il à «Poche» Spice de sourire? Peut-être qu'elle n'a pas de dents! Amal en jaune McDo est pas mal chic, mais George n'a pas mis de queue de pie. Vachement mignons, les deux p'tits Mulrony! Bravo! La mariée a évité le style chou à la crème.

Ouache! Il y a plein de crottes de cheval dans les rues de Windsor! Hum! Ça pue, tout ça...

Martine Lacroix
 Montréal, le 23 mai 2018

Comment contrer la gentrification

L'expérience de plus de 30 ans partout au Québec de projets collectifs de revitalisation démontre que la gentrification peut être, sinon évitée, au moins limitée si tous les membres des collectivités se mobilisent.

Les projets Rues Principales intègrent cet enjeu à toutes les étapes: en amont, lors de consultations publiques, lors de l'adoption et la réalisation des plans d'action supervisés par la municipalité, et lors d'évaluations annuelles. Grâce à cet exercice de démocratie participative, des villes comme Matane, Plessisville ou Nicolet ont intégré cette préoccupation et se sont dotées de programmes incitatifs en finançant la rénovation de logements ou de commerces dans des cœurs urbains où vivent des personnes démunies. Cela n'empêche pas la spéculation, mais génère une prise de conscience collective qui ouvre la porte à des solutions concrètes, par exemple l'intégration du milieu communautaire à l'association de gens d'affaires et des maires du Transcontinental à Pohénégamook, qui préside au développement local.

Cependant, tant qu'il n'y aura pas de volonté politique pour promouvoir et financer la construction d'un minimum de logements sociaux dans chaque communauté, la gentrification continuera de générer de l'exclusion.

Jean-Yves Bernard, coordonnateur de projets Rues Principales pendant 16 ans

Le 19 mai 2018

On ne paie pas assez de taxes sur l'essence

Je ne pense pas me faire beaucoup d'amis avec ce texte mais je pense sincèrement qu'on ne paie pas assez de taxes sur l'essence.

Plusieurs médias ont commenté les hausses du prix de l'essence en insistant sur le fort pourcentage de taxes incluses dans ce produit et en suggérant que les gouvernements devraient réduire ces taxes pour soulager les consommateurs face à ces fortes hausses. Mais un principe d'économie élémentaire devrait nous guider, celui de l'offre et de la demande. Face à des hausses de prix d'un produit essentiel, il faut réagir en diminuant la consommation et non en détournant nos autres ressources. Pour atteindre ce but, c'est une taxe ascenseur qui serait utile beaucoup plus qu'une baisse de taxes. Quand les pétroliers nous imposent une hausse de 10¢ le litre le mercredi soir, pensez-vous que j'ai le goût de demander à mon gouvernement de les subventionner pour qu'ils ajoutent ces 10¢ intégralement dans leurs profits? Ce ne sont pas les pétroliers qui mettent des milliards chaque année dans l'entretien de nos routes.

Peut-être serait-il temps plutôt de se poser la question si on a vraiment besoin de se balader en camionnette ou en SUV plutôt qu'en sous-compacte. Une telle décision peut avoir un impact positif permanent sur nos finances, alors qu'une baisse de taxes ne ferait qu'enrichir les pétroliers.

Jeannot Vachon
 Québec, le 21 mai 2018

LIBRE OPINION

Montréal, territoire mohawk?

LUC-NORMAND TELLIER
 Professeur émérite au Département d'études urbaines et touristiques, ESG-UQAM

L'anniversaire de la fondation de Montréal est célébré chaque année, autour du 17 mai, à la basilique Notre-Dame et à la place d'Armes. Cette année, comme l'an dernier, nous avons eu droit au discours d'une représentante de la communauté mohawk de Kahnawake qui nous a souhaité la bienvenue «en territoire mohawk». Elle en apportait pour preuve que Montréal était entourée des villages mohawks de Kahnawake, de Kanesatake et d'Akwesasne.

L'année précédente, le maire Denis Coderre nous avait déclaré que nous étions en «territoire mohawk non concédé», thèse que reprend allègrement le film *Hochelaga, terre des âmes* de François Girard, où l'on voit les Amérindiens du village d'Hochelaga faire leurs discours à Jacques Cartier en langue mohawk.

De plus, cette année, comme l'an dernier, le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, a prononcé un discours soulignant la grande

hospitalité des Amérindiens qui ont accueilli les premiers habitants de Ville-Marie, tout en évoquant la Grande Paix de Montréal, qui, en 1701, a amené le gouverneur de la Nouvelle-France et 39 nations amérindiennes à mettre un terme (temporaire) aux guerres qui opposaient régulièrement la Nouvelle-France et ses alliés amérindiens aux Iroquois et, en particulier, aux Agniers dits Mohawks. Cette évocation sous-entendait que les soixante premières années de Montréal n'avaient pas été aussi «amicales» que l'avait laissé entendre le chef Picard.

Réécrire l'histoire?

Cette année, comme l'an dernier, les membres de la Société historique de Montréal, qui organise cette fête annuelle, sont sortis tout à fait perplexes de la cérémonie. On leur a toujours dit que:

1. le village d'Hochelaga visité par Jacques Cartier était habité par des Iroquois du Saint-Laurent, lesquels parlaient des dialectes «cousins, mais distincts» des langues mohawk et huronne;

2. ni les Agniers-Mohawks ni les Hurons ne vivaient dans la vallée du Saint-Laurent lors des voyages de Jacques Cartier;

3. les villages actuels de Kahnawake, de Kanesatake et d'Akwesasne ont tous les trois été fondés par des missionnaires, jésuites (dans les cas de Kahnawake et d'Akwesasne) ou sulpiciens (dans celui de Kanesatake);

4. ces villages n'ont jamais été exclusivement mohawks; on y trouvait aussi des Onnontagués faisant partie de la Confédération iroquoise, dite Ligue des cinq-nations, ainsi que des Hurons, des Andastogés et des Andastes (Susquehannocks) qui avaient refusé de se joindre à cette Ligue et qui étaient en guerre avec cette dernière, de même, à Kanesatake, que des Algonquins et des Nipissings;

5. les départs de Ville-Marie furent tout sauf pacifiques, le nombre de «Montréalais» tués par les Iroquois étant élevé (23 de mes propres ancêtres ont subi ce sort).

Tous souhaitent la bonne entente, la paix et

l'harmonie. Cependant, au nom de cette recherche, peut-on inventer de toutes pièces une «fake history»? Voilà la question. Que les spécialistes nous éclairent...

Peut-on inventer de toutes pièces une «fake history»? Voilà la question.

Par ailleurs, comment le Parlement canadien peut-il, presque unanimement (à 269 voix contre 10), demander au pape des excuses (Benoît XVI a déjà exprimé des regrets à ce propos en 2009) concernant les pensionnats autochtones sans jamais en demander à la reine d'Angleterre, «suprême protecteur, seigneur et chef de l'Église d'Angleterre», alors que le tout premier pensionnat autochtone, nommé le Mohawk Institute Residential School, fut fondé en 1834 par l'Église anglicane près de Brantford, en Ontario, que 25% des pensionnats autochtones fédéraux relevaient de l'Église anglicane et que le réseau fédéral de pensionnats autochtone fut établi en 1883 par un bon anglican, sir John A. Macdonald, premier ministre et surintendant des Affaires indiennes du Canada?

IDÉES

RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Une nécessité pour les élèves en difficulté

JULIEN PRUD'HOMME

Professeur à l'UQTR, auteur du livre *Instruire, corriger, guérir? Les orthopédagogues, l'adaptation scolaire et les difficultés d'apprentissage* au Québec, 1950-2017 (PUQ, 2018).

Il y a un an, en juin 2017, le ministre de l'Éducation faisait paraître une ambitieuse Politique de la réussite éducative. Il avait séduit avec une vision à la fois globale et pragmatique : comment aider concrètement le plus grand nombre d'enfants? Un pilier de cette politique était de démedicaliser le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA).

«Démedicaliser» signifie que l'aide à un élève en difficulté ne devrait pas attendre qu'on lui attribue un diagnostic (de dyslexie, de trouble d'attention, etc.) ou une étiquette particulière («à risque», etc.). Cela implique de réviser le mode de financement pour réduire le temps passé à exiger, à attendre ou à valider des diagnostics avant d'obtenir de l'aide. Un an plus tard, où en est-on? Et quel est l'enjeu, au fait?

Le nombre d'élèves dits «EHDA», c'est-à-dire qu'on croit porteurs d'une lacune individuelle qui serait la source de leur problème scolaire, augmente avec les années. De 100 000 en 1978, ce nombre est passé à 130 000 en 1995, puis à 200 000 en 2015 — soit de 9% à 15%, puis à 20% de l'effectif scolaire. Une inflation impressionnante. Elle s'explique par l'usage de diagnostics plus ou moins élastiques qui s'intensifient depuis 20 ans. Vu les chiffres, on peut se demander si l'étiquette d'EHDA n'est pas en train de s'appliquer à une part exagérée des échecs scolaires. L'excès de diagnostics nous fait-il oublier les causes collectives de la difficulté scolaire comme la pauvreté, l'origine ethnique, l'écrémage excessif des salles de classe ou les ratés de la pédagogie?

L'inflation des étiquettes a des effets concrets sur notre façon d'aider les enfants — ou de ne pas les aider. Les écoles ont pris l'habitude de prioriser les élèves munis d'un diagnostic, au détriment des autres. Cela incite les parents à payer de fortes sommes pour un «papier» de psychologue ou d'orthophoniste en privé. Ce biais clinique mène aussi à concentrer les ressources dans des thérapies individuelles coûteuses, fournies à la pièce, axées sur une approche clinique plutôt que pédagogique. L'enfant (et sa famille) s'en trouve écartelé entre deux mondes, la classe et la clinique, qui se parlent peu. Enfin, l'évaluation diagnostique englutit à elle seule une grande part du temps et de l'énergie disponibles. Combien d'orthophonistes scolaires gaspillent la moitié de leur année à remplir des grilles et des formulaires?

Un biais clinique qui peut être nuisible

Utile à certains enfants, ce biais clinique devient nuisible lorsqu'on l'applique à tous. Plusieurs acteurs sérieux appellent à plus de retenue dans l'usage des diagnostics. En 2011, un jugement de la Cour supérieure critique la multiplication des diagnostics de dyslexie. En 2014, le comité Champoux-Lesage sur les commissions scolaires invite les ordres professionnels des médecins, des psychologues et des orthophonistes à mieux baliser le diagnostic. En



Le nombre d'élèves qu'on croit porteurs d'une lacune individuelle qui serait la source de leur problème scolaire augmente avec les années.

« Le chantier requiert de la volonté politique car il faut changer les règles écrites, mais aussi beaucoup d'habitudes et de mauvais plis »

2016, le Conseil supérieur de l'éducation dénonce «la médicalisation des difficultés scolaires» et ses effets. En 2017, dans un geste courageux, l'Ordre professionnel des orthophonistes se déclare favorable à une approche «non catégorielle» qui privilégierait le soutien plutôt que l'étiquetage.

La Politique de la réussite de l'été 2017 tapait donc dans le mille. Dès l'automne, le ministre a posé deux gestes. D'une part, il a éliminé une étape administrative de validation des diagnostics, qui retardait le versement de certaines sommes aux écoles. Un geste mineur que le ministre a présenté comme le prélude à une «révolution» du financement, qui rendra l'aide indépendante du diagnostic. D'autre part, il a relancé les travaux visant à créer un ordre professionnel des orthopédagogues. Cet ordre rehausserait la formation des intervenants scolaires et favoriserait des actions adaptées à l'école, plutôt qu'à la clinique.

Si elle s'avère, la réforme de l'aide aux élèves aura des effets positifs et concrets pour tout le monde. À court terme, elle accélérera l'aide et redirigera vers les services une partie des ressources actuellement consacrées au diagnostic. À long terme, elle aidera à soutenir tous les élèves, qu'ils soient diagnostiqués, défavorisés, dérotés ou simplement faibles à l'école. Des mesures novatrices à caractère préventif et col-

lectif, comme l'entrée en classe d'une éducatrice spécialisée pour soutenir l'enseignante, seront plus faciles à implanter.

Silence inquiétant

Mais la réforme se réalisera-t-elle? Depuis novembre, on en parle peu. Ce silence est inquiétant. Le chantier requiert de la volonté politique car il faut changer les règles écrites, mais aussi beaucoup d'habitudes et de mauvais plis. Des écoles, par exemple, exigent des parents qu'ils fournissent un diagnostic même dans les cas où cela n'est pas requis par les règles de financement. Dans les années 1980 et au début des années 2000, des réformes analogues à celle annoncée par le ministre ont avorté à cause du manque de détermination des décideurs.

À l'approche des élections, il serait donc approprié que le ministre Proulx confirme qu'il mettra bien en œuvre les politiques qu'il a annoncées en matière d'aide aux élèves en difficulté. Ce serait cohérent : M. Proulx est devenu populaire en délaissant les «chicanes de structure» pour privilégier l'amélioration concrète des services. Assouplir et démedicaliser l'aide aux élèves en difficulté atteindrait cet objectif plus vite et plus sûrement que bien d'autres dossiers dont on parle présentement en éducation.

La princesse au petit pois

FRANCINE PELLETIER



La famille royale a rarement été aussi épiée, applaudie ou admirée que depuis qu'elle compte dans ses rangs une princesse sortie tout droit d'un conte de Disney, cette splendeur de femme métissée, fière de ses origines comme d'ailleurs de son féminisme, Meghan Markle, la désormais duchesse de Sussex. Ça nous change du temps où les princesses se couchaient sur un petit pois afin de prouver leur pedigree, leur peau de lait, leur talent inné à détecter le moindre corps étranger, des femmes à conserver sous cloche de verre, de préférence, ou, mieux, dans un donjon.

Les temps changent et, nonobstant les chapeaux d'Elisabeth II, la monarchie aussi. Et puis, disons-le, tant qu'à épouser le protocole, la porcelaine anglaise et les bonnes œuvres pour toujours, aussi bien le faire pendue au bras du *bad boy of the bunch*, le prince Harry. «J'ai terriblement hâte de passer le reste de mes jours avec toi», lui aurait déclaré le coquin, le soir des noces. Comment résister à une telle histoire d'amour, à ce qui a toutes les allures d'un véritable conte de fées?

La monarchie ne sert plus à grand-chose de nos jours, si ce n'est à fournir de belles parades ou de formidables histoires de couples. (Le prince Charles et son ineffable Camillia... c'était pas mal non plus.) L'idée d'une certaine noblesse également. Pas celle reliée à l'aristocratie, encore moins à l'impérialisme, mais plutôt celle qui se rattache à la notion de dignité et de beaux sentiments comme preuves indubitables d'une caste à part. Certains possèdent ce comportement princier d'instinct (Barack Obama, par exemple) alors que d'autres sont relégués au statut de voyous toute leur vie (en l'occurrence, Donald Trump).

Tout le monde rêve de se voir beau, et fier, et heureux comme Meghan et Harry. Mais, bon.

Qu'en sera-t-il dans 5, 10 ou 20 ans? Quand les caméras et les touristes ne seront pas toujours au rendez-vous et la vie conjugale, plus du tout aussi palpitante? Harry marchera-t-il alors le dos courbé, deux mètres devant sa douce, comme le fait immanquablement la reine devant le prince Philip? Protocole oblige. (Le dos courbé, c'est selon.) Lui montrera-t-il encore de l'affection? L'effusion n'étant pas très prisée au sein de la famille royale, pas plus d'ailleurs que de manger de l'ail.

Et Meghan, elle? Le courage qu'il lui a fallu pour tout balancer, son pays, sa carrière, son vieux chien et bien sûr sa précieuse liberté... reviendra-t-il un jour la hanter? Comment une femme qui, dès l'âge de 11 ans, dénonçait la publicité sexiste d'une marque de savon s'accommodera-t-elle de tout ce qu'elle ne pourra ni dire ni faire? Sachez qu'à partir de maintenant la duchesse n'a plus le droit de voter ou d'exprimer d'opinions politiques, de sortir seule, de croiser les jambes au genou (du moins, en public), de signer des autographes ou de prendre des *selfies*, ou encore de se coucher avant la reine lorsqu'en présence de Sa Majesté. La liste des interdits est évidemment plus vaste encore.

Comme devant Alexandre Taillefer qui rêve tout à coup de prendre la tête du château libéral, on a envie de dire : êtes-vous bien sûr?...

L'ironie, en ce qui concerne Meghan, c'est que le vent d'ouverture que sa présence insufflé à la royauté comporte pour elle un coût terriblement élevé. En forçant la monarchie britannique à moins de snobisme et d'exclusion, Meghan — comme sa belle-sœur Kate Middleton, femme de William et simple roturière elle aussi — se retrouve, par le fait même, avec beaucoup moins de liberté, d'autonomie et d'indépendance à elle. L'exact contraire de ce que veut le féminisme, faut-il le souligner.

Petite anecdote à propos : dans les années 1980, le souhait féminin par excellence, celui murmuré la première fois par Blanche-Neige en 1937, «un jour, mon prince viendra», avait été reformulé au sein du mouvement des femmes pour dire : «Mon prince, un jour viendra...» Question de signifier qu'à partir de maintenant, une femme n'avait plus à attendre la main de Dieu, la cuisse de Jupiter ou une autre présence masculine, fût-elle princière, pour enfin devenir quelqu'un.

Alors, souhaitons-lui bonne chance? Souhaitons-lui, malgré les courbettes et les formules obligées, malgré la cage dorée, de toujours croire en la liberté.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 5500 caractères (y compris les espaces), ou environ 850 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi : si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (*redaction@ledevoir.com*), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

La francisation des nouveaux arrivants, un enjeu vital

PIERRE GRAVELINE

Directeur général de la Fondation Lionel-Groulx*

Le Québec accueille année après année quelque 50 000 personnes immigrantes. Plus du tiers d'entre elles arrivent ici sans aucune connaissance de la langue française. Parmi ces dernières, selon un rapport de la vérificatrice générale du Québec publié en novembre 2017, à peine 30,9% s'inscrivent à des cours de français. Qui plus est, le taux d'abandon (18%) est très élevé, et les taux de réussite désastreux (moins de 10%). En somme, parmi la minorité de personnes immigrantes qui suivent un cours de français, plus de 90% de celles qui le terminent seraient incapables de fonctionner au quotidien en français. Que conclure sinon que la politique gouvernementale de francisation des nouveaux arrivants est un fiasco?

Or, selon un sondage réalisé par la firme Léger en mars 2018 pour la Fondation Lionel-Groulx et le Mouvement national des Québécoises et Québécois, 76% des Québécois et 85% des francophones considèrent que la francisation des personnes immigrantes est un enjeu vital pour l'avenir du Québec. Un enjeu vital! La majorité (57%) estime que cette francisation est un échec. 78% croient que la francisation de ces personnes relève de la responsabilité du gouvernement du Québec. 84% pensent que «suivre des cours de français pour les nouveaux arrivants devrait être obligatoire».



Une majorité de Québécois jugent que la francisation des immigrants est un enjeu vital.

À travers ces chiffres, que disent donc les Québécois à leurs dirigeants? Ils expriment leur profond attachement à la langue française, leur inquiétude quant à l'échec de la francisation des nouveaux arrivants, leur souhait que cette mission essentielle du gouvernement du Québec ne soit plus négligée, leur volonté que toute politique d'immigration soit accompagnée d'une nouvelle politique de francisation beaucoup plus efficace. Seront-ils écoutés?

Alors que s'amorce une campagne électorale qui décidera du prochain gouvernement du Québec, nous lançons aujourd'hui un appel

à tous les partis politiques : n'ocultez pas cet enjeu. Répondez aux attentes des citoyennes et des citoyens. Proposez une politique de francisation des nouveaux arrivants dans le réseau scolaire, sur les lieux de travail et dans les milieux communautaires qui soit concrète, réaliste et efficace. Engagez-vous à y consacrer les ressources humaines et financières appropriées.

Parmi les quelque 6000 langues parlées sur la Terre, la langue française, cette belle langue que nous partageons avec 275 millions de personnes, est la 5^e langue la plus parlée. Elle est présente dans 80 pays et sur les cinq continents. Elle est la 4^e langue sur Internet, la 3^e langue des affaires, la 2^e langue dans les institutions internationales, la 2^e langue seconde la plus enseignée sur la planète après l'anglais.

N'est-il pas légitime et urgent que, dans le seul État francophone en Amérique du Nord, notre gouvernement prenne tous les moyens nécessaires pour promouvoir notre langue commune auprès des nouveaux arrivants, leur ouvrant ainsi la porte d'entrée de notre culture et leur assurant une intégration réussie à la vie économique, sociale et démocratique de notre nation?

* Ce texte est signé par une cinquantaine de personnalités, dont Louise Beaudoin, René Derouin, Joseph Facal, Guy Fournier, Monique Giroux, Pierre Karl Péladeau, Yann Perreau et Lorraine Pintal. On trouvera la liste complète des cosignataires sur nos plateformes numériques.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisc, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgaud-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa). PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Alain Tréhouit (directeur créativité média), Amélie Malais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (techniciennes informatiques). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (représentantes au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

DIVORCE

SUITE DE LA PAGE 1

des Enfants, Jean-Yves Duclos. « Les parents n'ont pas de droit de garde, relève pour sa part le juriste Alain Roy : c'est l'enfant qui a droit qu'on le prenne en charge. C'est un rephrasage très intéressant, qui démontre que la question du droit de l'enfant est un sujet à part entière. »

Deux vitesses ?

Président du comité consultatif sur le droit de la famille que Québec avait mandaté pour ébaucher une réforme de son droit de la famille (son rapport fut déposé en 2015... et tabletté l'année suivante), Alain Roy applaudissait mardi aux propositions d'Ottawa. « C'est très intéressant, et ça répond à plusieurs préoccupations soulevées encore la semaine dernière » dans le cadre de consultations publiques organisées par la Chambre des notaires du Québec sur le même sujet.

M. Roy, qui a vivement critiqué le gouvernement Couillard pour son inaction relative dans le dossier du code de la famille, salue notamment les meilleurs outils qu'Ottawa veut donner aux tribunaux pour obtenir des états de revenus précis des parents impliqués dans un divorce. Le gouvernement pourra divulguer des « renseignements fiscaux pour s'assurer que le montant des pensions alimentaires pour enfants est exact ».

« Il y a aussi l'aspect, très intéressant, de la reconnaissance des figures importantes pour l'enfant, ajoute M. Roy. C'est assez extraordinaire : le tribunal pourrait accorder des responsabilités au nouveau conjoint d'une femme impliquée dans une cause de divorce. » Le gouvernement demande ainsi aux tribunaux d'évaluer la « nature et la force des relations de l'enfant avec ses parents, ses grands-parents et d'autres personnes importantes dans sa vie ».

Mais Alain Roy estime que, ce faisant, « on vient créer un régime à deux vitesses : on consolide les différences entre les enfants qui gravitent dans un cadre uni par le mariage et ceux qui sont nés hors mariage ».

Car c'est la loi québécoise



La ministre de la Justice Jody Wilson-Raybould a déposé mardi les modifications qu'elle entend

qui encadre le droit de la famille pour les couples vivant en union libre : c'est donc cette même loi qui s'applique pour les enfants de ces couples... c'est-à-dire maintenant près de 60 % des cas au Québec. « Le projet de loi d'Ottawa sera très bon pour une minorité d'enfants québécois », dit Alain Roy.

Le dernier recensement indique que plus de 2 millions d'enfants vivaient en 2016 dans des familles dont les parents étaient séparés ou divorcés.

Violence conjugale
Un autre gros pan des modifications présentées mardi concerne la violence familiale. Ottawa remarque que sa Loi sur le divorce ne « prévoit pas de mesures pour aider à lutter contre la violence familiale, même si celle-ci peut avoir de graves conséquences sur le bien-être des enfants ».

Le projet de loi définit plusieurs types de violence, et mentionne qu'un enfant peut y être exposé indirectement. Une liste de facteurs sera ajoutée à la Loi pour « aider les tribunaux à évaluer la gravité de la violence et son incidence sur le rôle parental ».

C'est là une mesure qui cor-

pond aux recommandations du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), présentées la semaine dernière par Louise Riendeau devant la commission consultative de la Chambre des notaires. Elle constate depuis longtemps que le droit québécois de la famille protège mal les enfants et les femmes victimes de violence.

« Le fait qu'il y ait eu de la violence conjugale a très peu d'effets sur la détermination de l'accès », explique également Manon Monastesse, directrice de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHM). « C'est seulement pris en compte lorsque l'enfant est directement victime de violence. »

« La violence conjugale a tendance à être assimilée par les tribunaux à un conflit entre les parents, qui n'aurait pas d'influence sur les capacités parentales », poursuit-elle. Cette tendance des juges à tenir peu compte d'une situation de violence n'est pas « anecdotique », souligne M^{me} Monastesse, citant une analyse (à paraître) de 250 décisions de la Cour supérieure et de la Cour

d'appel du Québec.

Or, la nouvelle définition proposée pour l'application de la Loi sur le divorce élargit aussi la violence familiale à un « comportement coercitif et dominant » répétitif, et qui expose « directement ou indirectement » un enfant. « C'est très intéressant et important », souligne M^{me} Riendeau du RMFVVC.

Alain Roy remarque lui aussi que les tribunaux ont tendance, dans l'état actuel du droit, à considérer « comme des dossiers distincts et des phénomènes étanches » les cas de violence, selon qu'ils touchent la mère ou l'enfant.

Québec

Le bureau de la ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée, a indiqué qu'une « analyse du projet de loi et de sa portée » sera faite. On fait toutefois valoir que certains éléments du projet fédéral sont des « notions qui se retrouvent déjà au Code civil du Québec », notamment les questions de l'intérêt de l'enfant ou de la médiation familiale.

Avec Sarah R. Champagne
Le Devoir

BANQ

SUITE DE LA PAGE 1

planche à dessin, on a refait des appels », relate Martin Carrier.

« Plusieurs candidatures ont été soumises » à Québec de manière informelle, selon lui. « On a eu un bon dialogue avec le ministère pour s'assurer qu'on n'allait pas avoir une situation comme celle de l'autonne, et pour s'assurer qu'on était sur la même longueur d'onde. Mais force est de constater qu'on n'est pas arrivés à s'entendre sur le profil qu'on recherchait, et ce, à travers certaines candidatures que nous avons soumises et qui n'ont pas été retenues. »

Martin Carrier estime que la situation actuelle crée « une situation de gouvernance qui pose un défi, alors que ni le CA ni le candidat ne se sont choisis ». Pourrait-il démissionner ? « Personnellement, le contexte porte à la réflexion, mais pas à la précipitation. »

Québec satisfait

Le cabinet de Marie Montpetit a refusé mardi d'expliquer sa décision. En réponse à différentes questions, on a fait valoir que le poste demandait un « profil d'exception. Nous sommes convaincus d'avoir trouvé en M. Roy cette personne. Nous sommes très heureux de sa nomination, qui a été saluée avec enthousiasme par le milieu tant pour ses qualités de gestionnaire que pour sa vaste expérience, sa notoriété et sa vision ».

Le son de cloche est toutefois passablement différent auprès de Martin Carrier, qui s'exprime au nom du CA. « Tout le monde reconnaît la valeur de M. Roy. Mais ce n'est pas tout à fait ce qui avait été anticipé » comme dénouement de processus, dit-il.

M. Carrier rappelle que le renouvellement partiel du CA et son arrivée en poste à la fin 2016 « se voulaient comme un tournant vers le numérique et les grands chantiers de BANQ, comme la bibliothèque Saint-Sulpice. Donc c'est certain qu'on visait un certain renouveau. On verra si M. Roy pourra l'incarner ».

Joint mardi soir, Jean-Louis Roy pour sa part mentionné qu'il ignorait tout des méca-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean-Louis Roy

niques prévues pour la recherche d'un p.-d.g. de BANQ. « Le processus de nomination, les règles, etc., c'est l'affaire du gouvernement et du ministère. Je n'ai rien à voir dans ça, en vérité. »

Selon nos informations, le nom de M. Roy a été proposé au gouvernement par une personne tierce bien branchée sur le milieu culturel et politique. La recommandation s'est faite directement, ce qui a évité à M. Roy les entrevues autrement menées par le conseil d'administration de BANQ.

Un processus similaire mené au même moment dans une autre institution culturelle — la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles) — s'est pour sa part déroulé autrement, indiquait mardi Pierre Laporte, président du CA de cet organisme. La nouvelle présidente de la SODEC, Louise Lantagne, a été choisie au terme d'un processus formel et d'une série d'entrevues, affirme M. Laporte. « J'étais très content du choix », dit-il.

Ancien directeur de *Le Devoir* (1981-1986), Jean-Louis Roy a notamment été délégué général du Québec à Paris, secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (qui est devenu l'OIF) et président de Droits et Démocratie. Il a écrit de nombreux livres — essais, récit, roman, poésie —, dont plusieurs consacrés à l'Afrique et à la francophonie.

Avec Catherine Lalonde
et Dave Noël
Le Devoir

HUMANITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

bébé spectacle, Éditions Complexe). À l'époque, toute la profession éclata de rire tant cette possibilité technique semblait éloignée. Six ans plus tard, elle était devenue réalité !

« Ce qui m'a mis la puce à l'oreille, c'est l'attention que la naissance d'Amandine avait suscitée dans les médias, dit-il. Je trouvais cette reconnaissance exagérée pour ce qui n'était au fond qu'un bon travail de technicien. C'est là que j'ai compris que ce qui fascinait la société, ce n'était pas tellement d'avoir permis à un couple stérile d'avoir un enfant, mais le fait de faire naître *in vitro* ce futur être humain, de voir dans l'embryon l'enfant à naître, de pouvoir le choisir, le programmer et en faire le tri. »

Un rêve infantile

À l'époque, personne n'imaginait que, 36 ans plus tard, des couples d'hommes réclameraient de pouvoir faire naître un enfant par une mère dite « porteuse ». Ni que le diagnostic préimplantatoire deviendrait une pratique courante non seulement pour éviter certaines maladies graves, mais pour sélectionner les caractéristiques de l'enfant à naître, comme cela se fait couramment aux États-Unis. Chaque jour, dit Testart, la presse nous annonce de nouvelles « prouesses médicales » qui ne cherchent pas à combattre une maladie ni à compenser un handicap, mais à créer ce que les transhumanistes appellent un « homme augmenté ».

« Quand on dit « gestation pour autrui », on a l'impression que c'est généreux, dit-il. On nous raconte une belle histoire, alors qu'il s'agit d'une location d'utérus. Le problème n'est pas que ce soit salarié ou pas. C'est plutôt que des couples d'hommes homosexuels cherchent à s'approprier une propriété fondamentale du féminin qui est la grossesse. Ils la louent un peu comme s'ils s'achetaient une prothèse. Il s'agit pour eux de se donner la capacité de gestation

qu'ils n'ont pas en tant que mâles. »

On assiste à l'équivalent féminin, dit Testart, avec la conservation des ovules que beaucoup d'industries américaines remboursent à leurs employées. Comme si les femmes voulaient mimer une capacité qui permet à l'homme de se reproduire jusqu'à la fin de sa vie. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de soigner, mais d'offrir à chacun des capacités « augmentées » qui viennent modifier fondamentalement notre conception de l'homme. Un peu comme la théorie du genre cherche à créer des êtres interchangeables, sans masculin ni féminin.

« C'est ça, le transhumanisme, dit-il. C'est une idéologie infantile qui utilise les progrès extraordinaires des technosciences depuis quelques dizaines d'années pour faire revivre des mythes archaïques tels que l'immortalité, la santé pour tous, la possibilité de changer de sexe, l'intelligence augmentée, la puissance sans limites. C'est une idéologie infantile parce que tous les enfants veulent être les plus forts et ne pas mourir. En grandissant, ils apprendront que ce n'est pas possible. L'ennui, aujourd'hui, c'est que les plus gros cerveaux du monde, ceux de la Silicon Valley, ne l'ont pas compris. »

Les apprentis sorciers

Dès 1958, la philosophe Hannah Arendt s'inquiétait de ce déassement de l'humanité par la technique. Comme si l'homme était « en proie à la révolte contre l'existence humaine telle qu'elle est donnée, cadeau venu de nulle part [laïquement parlant] et qu'il veut pour ainsi dire échanger contre un ouvrage de ses propres mains ».

Pour Testart, l'aboutissement de cette logique, c'est l'« asexualité », le « robot sexuel » ou le « cyborg asexué » dont rêve déjà une biologiste féministe américaine comme Donna Haraway (*The Cyborg Manifesto*) et dans lequel elle voit la métaphore d'une humanité enfin débarrassée des genres.

Parmi ces « rêves d'enfant », dit Testart, on nous annonce une espèce qui vivra trois siècles, des jambes artificielles qui permettront de

courir plus vite, un cœur mécanique qui aura une longévité de 200 ans, des yeux qui verront dans le noir et des capacités mentales améliorées grâce à des ordinateurs directement branchés sur le cerveau.

« On est sur le point de franchir une frontière, dit-il. Ce qui est nouveau dans le transhumanisme, c'est la violence avec laquelle la publicité et la séduction permettent de propager de nouvelles technologies pour lesquelles on n'est pas du tout certain qu'il y aura un bénéfice pour l'humanité. Mais ce dont on est certain, c'est que ce sera irréversible. Je ne crois pas à l'immortalité, qui est une bêtise. Mais les avancées qui sont annoncées ne laisseront pas les gens indemnes. Déjà, les individus ne sortent pas indemnes de ces promesses. Ils y croient et pensent que leurs enfants ou leurs petits-enfants vont vivre des siècles. Cela modifie déjà les capacités humaines. Celui qui prend l'avion est toujours le même à l'arrivée. Celui qui veut modifier ses propres gènes ou s'administrer des médicaments pour être immortel ne le sera pas. »

Dans le transhumanisme, Jacques Testart voit aussi une forme d'« eugénisme soft ». Déjà, la science permet de dépister chez un fœtus la trisomie 21, ce qui provoque des avortements en série. Demain, dit-il, on fera la même chose non pas pour supprimer des maladies ou des handicaps graves, mais de simples probabilités de cancer. Au moins, dit le biologiste, devrait-on appliquer à ces aventures technologiques désinvoltes le « principe de précaution » aujourd'hui inscrit dans la Constitution française !

« L'homme diminué »

« Que dira celui qui n'a pas la mention au bac alors que ses parents étaient convaincus d'avoir choisi l'embryon qui avait le plus de chances de produire un enfant intelligent ? » Pour Testart, ce que les transhumanistes appellent « l'homme augmenté » n'est en réalité que ce que le philosophe Jean-Michel Besnier appelle « l'homme diminué ». Un homme qui se trouvera de plus en plus prisonnier d'un carcan technologique dans lequel il aura de moins en moins d'espace

de liberté. Sans compter que le coût astronomique de ces techniques nous annonce une humanité à deux vitesses puisque, avec des systèmes de santé qui sont déjà en faillite, tous n'auront pas les moyens de se les payer.

« Notre monde est plein de technologies séduisantes, qui coûtent une fortune et qui sont inutiles. On devrait au moins pouvoir en discuter et faire des choix rationnels. » Les Québécois songeront peut-être à ces « tableaux intelligents » achetés à coups de millions et dont *Le Journal de Montréal* nous apprenait récemment qu'ils pourrissaient dans les placards des écoles à cause des coûts d'entretien exponentiels. « Quand la béatitude scientifique rencontre la naïveté politique », écrit d'ailleurs Testart.

Au passage, le scientifique fait remarquer que n'importe quel insecte est plus intelligent que n'importe quelle machine pourtant dite « intelligente ». « Darwin définissait l'intelligence comme le fait de se comporter intelligemment. On ne connaît pas de machines qui se comportent intelligemment. Elles peuvent performer sur un jeu d'échecs, mais elles sont incapables d'aller acheter du pain et de faire un petit-déjeuner, ce que n'importe quel humain même un peu débile est capable de faire. L'usage du mot « intelligent » est une usurpation. C'est une façon de nous enfermer et de nous habituer à un usage qui n'a rien à voir avec la réalité. »

Pour l'homme de science, la résistance à ces utopies mortifères commence d'ailleurs par le refus de ce vocabulaire. Sous peine de donner raison à Walter Benjamin, selon qui l'humanité était « devenue assez étrangère à elle-même pour réussir à vivre sa propre destruction comme une jouissance esthétique de premier ordre ».

Le Devoir

AU PÉRIL DE L'HUMAIN. LES PROMESSES SUICIDAIRES DES TRANSHUMANISTES

Jacques Testart et Agnès Rousseaux, Seuil, Paris, 272 pages, 2018

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com